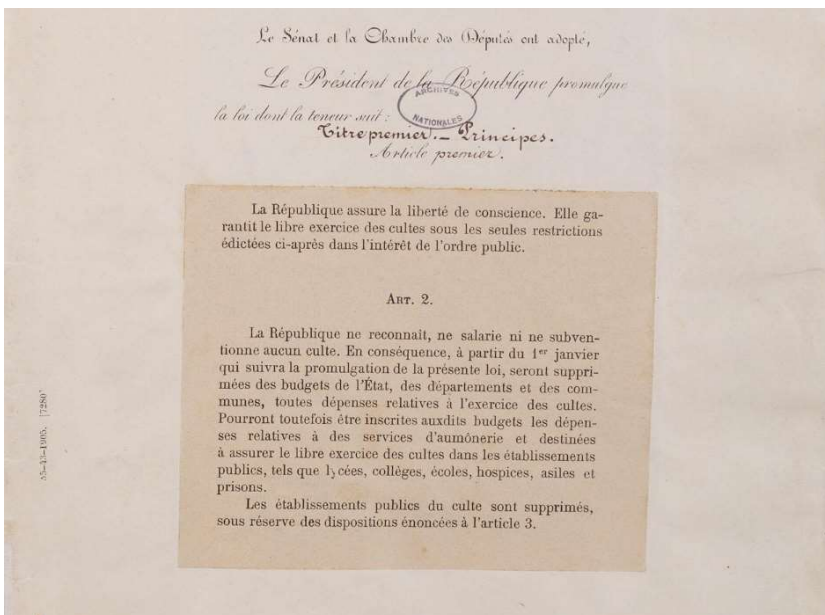
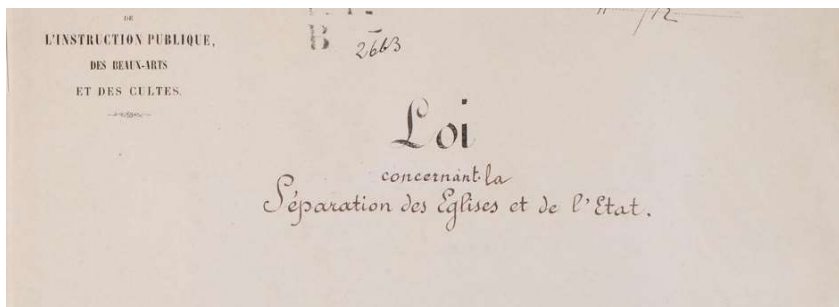


H4 - Séance 6 : La loi de séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905)



a. Quels droits cette loi accorde-t-elle ?

.....

.....

.....

b. Pourquoi est-il interdit de mettre des signes religieux sur les monuments publics ?

.....

.....

.....

.....

c. Cite quelques monuments publics :

.....

.....

.....

d. Te souviens-tu d'une guerre civile en France causée par les religions ?

.....

.....

.....

e. Quelle était alors la religion d'Etat ?

.....

f. Et aujourd'hui ?

.....

Art. 1 – La République assure la liberté de religion. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Art. 2 – La République ne reconnaît ni ne paie aucun culte.

Art. 28 – Il est interdit de mettre aucun signe religieux sur les monuments publics.